



## *Comité Départemental de Cyclotourisme de la Haute Garonne*

### *CAHIER DES CHARGES D'UNE MANIFESTATION CYCLOTOURISTE*

#### *PLACEE SOUS L'EGIDE DU CODEP 31*

#### **PREAMBULE**

*Toute organisation est tenue de respecter la charte qualité des randonnées route et VTT de la FFCT, ainsi que le règlement type fédéral des organisations cyclotourisme en France, validé le 9/11/2007 par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.*

*Le présent cahier des charges à pour but de préciser les modalités pratiques à mettre en œuvre pour toutes les manifestations Cyclotouristes placées sous l'égide du CODEP 31.*

#### **1- RANDONNEE**

##### **1.1-Accueil**

*La banderole de la FFCT sera obligatoirement déployée à l'extérieur du local de la permanence.*

*L'accueil doit être ouvert au plus tard à 8H00 et jusqu'à 16H00 pour les circuits sur la journée*

*L'inscription se fait sur présentation de la licence. Une carte de route nominative comprenant le règlement sera remise au participant au moment de son inscription.*

*Les circuits, le règlement et les tarifs seront affichés à la permanence.*

##### **1.2- Circuits - balisage**

*Sauf pour les brevets, il est fortement recommandé de proposer 4 circuits.*

- circuit le plus court (15 à 45 Km)*
- circuit de 60 à 70 Km*
- circuit de 80 à 90 Km*
- circuit sur la journée de 120 Km et plus.*

*NB : le circuit sur la journée peut ne pas être balisé en dehors des points de séparation et de jonction avec les autres circuits sous réserve que :*

- une carte de route précise soit fournie à chaque participant*
- cette particularité soit clairement affichée à l'accueil ainsi que sur la carte de route.*

*Il est particulièrement recommandé d'utiliser le matériel de fléchage fourni par le CODEP qui devra être retiré après la fin de la randonnée afin d'éviter toute pollution visuelle.*

### **1.3- Frais d'engagement**

*Adhérent(e) FFCT : L'inscription et le ravitaillement sont gratuits pour les adhérents FFCT et les jeunes de moins de 18 ans non licenciés*

*Non adhérent : Un droit d'engagement sera demandé par le club organisateur*

*Une participation demi-tarif pourra être proposée aux licenciés d'autres fédérations.*

### **1.4- Ravitaillement type**

*A l'accueil : Une collation légère (boisson chaude pendant la période hivernale et au-delà si le temps est frais) et quelques biscuits, si un ravitaillement est prévu sur les circuits.*

*Sur les circuits, autres que le plus court, en quantité suffisante des aliments tels que : fruits secs, chocolat, pain et confiture, pain d'épice, biscuits secs, fruits frais boissons rafraîchissantes (eau, sirop)*

*A l'arrivée : Une boisson fraîche et un pot de l'amitié, précédé ou non d'une remise de récompense, devront être proposés*

## **2- CONCENTRATION**

### **2.1- Accueil**

*La banderole de la FFCT sera obligatoirement déployée à l'extérieur du local de la permanence.*

*L'accueil doit être ouvert, au plus-tard, de 9H00 à 12H30 pour les concentrations matinales.*

*Le libre choix est laissé au club organisateur pour les concentrations sur la journée*

*L'inscription se fait à l'entrée de l'accueil pour les licenciés et non licenciés.*

### **2.2- Frais d'engagement**

*La participation est gratuite pour les licenciés*

### **2.3- Ravitaillement type**

*Une collation légère (boisson chaude pendant la période hivernale et au-delà si le temps est frais) et quelques biscuits.*

## **3- AIDES DU CODEP 31**

*Afin d'aider les clubs organisateurs, le CODEP attribue, pour chaque manifestation inscrite au challenge ou non, une subvention suivant le barème ci-après :*

### **3.1. Randonnées balisées (avec ravitaillement sur circuit)**

- moins de 100 participants : 120€
- de 100 à 199 participants : 160€
- de 200 à 299 participants : 190€
- plus de 299 participants : 220€

### **3.2. Randonnées balisées (sans ravitaillement sur circuit)**

**120€**, quel que soit le nombre de participants => ramenés à 100 €

### **3.3. Concentration :**

70€, quel que soit le nombre de participants

**Toulouse, le 19 novembre 2022**